Envoyé en préfecture le 16/04/2024 Reçu en préfecture le 16/04/2024 Publié le

ID: 027-212703961-20240403-2024\_23\_COMM-DE

## Délibération du conseil municipal du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

<u>Pouvoir</u>: Madame FERET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Alain à Monsieur FOURE Cyrille.

<u>Absente</u>: Madame LETAILLEUR Catherine.

## Nombre de membres :

en exercice 10 présents 07 votants 09

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur FOURE Cyrille

## Versement d'une subvention à la coopérative scolaire école « Louis Pasteur »

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2024,

il a été approuvé une subvention d'un montant de **600 euros (six cent euros)** à la section de la coopérative scolaire.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros à la section de la coopérative scolaire.
- IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 600€.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE